

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 15 (1953)
Heft: 12

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A l'occasion de la nouvelle année

nous présentons à nos membres, abonnés, collaborateurs et amis, ainsi qu'à toutes les Maisons qui insèrent dans notre périodique

nos vœux les plus cordiaux pour l'année 1954

Par la même occasion, nous remercions tous ceux qui nous ont témoigné leur confiance au cours de l'année écoulée. Nous osons espérer, qu'unis dans l'effort, nous ferons un nouveau pas vers le développement et l'assainissement raisonnable de la motorisation et de la mécanisation de l'agriculture.

Association suisse de Propriétaires de Tracteurs:

Le comité central. Le comité directeur.

La rédaction.

Nouvelles des sections

Association fribourgeoise des propriétaires de tracteurs

Cours techniques.

Comme chaque hiver, l'A.F.P.T. organisera depuis le début de janvier 1954 jusqu'en février, des cours techniques à l'intention des propriétaires de tracteurs. Afin de donner un nouvel attrait à ces cours et pour tenir compte des vœux émis par un grand nombre de propriétaires de tracteurs, ils seront organisés cette année, par marque et par genre de carburant. La durée des cours sera de 2 jours et le programme comprendra en particulier, l'entretien journalier, hebdomadaire et mensuel des tracteurs, ainsi que l'entretien des pneumatiques et des batteries. Les cours seront donnés par des techniciens capable, mis à notre disposition par les différentes fabriques de tracteurs. A titre d'essai et avec l'assentiment de M. Quartenoud, Chef du Département de l'agriculture, et de M. Jules Chardonnens, Directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture, tous les cours seront centralisés à Grangeneuve.

Les fabriques de tracteurs et de machines agricoles profiteront de cette occasion pour exposer, durant toute la durée des cours, leurs derniers modèles. De plus, une importante documentation, coupes-moteur, plans, prospectus, films, etc. seront à la disposition des participants. Un programme imprimé et détaillé sera adressé ces prochains jours à tous les propriétaires de tracteurs du canton. Les agriculteurs se proposant de faire en 1954 l'acquisition

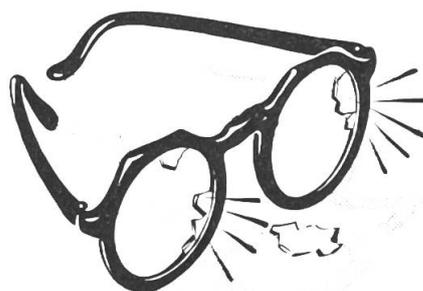
A vendre

Tracteur Massey-Harris

(U.S.A.) 1950, 51, benzine, pétrole, 13,54 CV. Belle et robuste machine à l'état de neuf. Vente à cause cessation de l'exploitation. Urgent, prix intéressant. S'adresser à **Marcel Geiger, la Sionne, Sion**. Tél. (027) 2 17 47 fait la commission



**Conducteurs de tracteurs,
faites connaître assez tôt
votre intention de changer
de direction !**



Une lunette sans verres ?

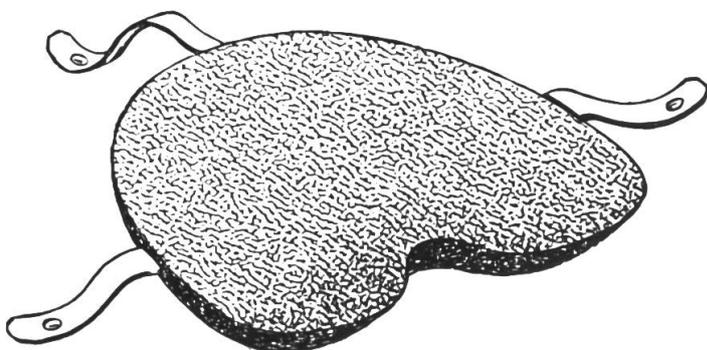
Une lunette sans verres est aussi inutile qu'une batterie qui fonctionne mal. Par conséquent, donnez la préférence à une batterie de fabrication renommée, choisissez une OERLIKON, la batterie sur laquelle on peut toujours compter.



Le coussin Dunlopillo pour Sièges-Tracteurs

Apporte un soulagement réel au dur travail de la campagne !

Son rembourrage incomparable en Mousse de Latex absorbe les chocs et les vibrations et réduit considérablement la fatigue du conducteur.



Une création de
DUNLOP

Prix fr. 21.—

Faites un essai ! Vous ne le regretterez pas !
Demandez-le à votre fournisseur !

Vente en Gros:

DUNLOP

Genève

d'un tracteur à deux essieux ou d'un monoaxe, ont également la faculté de s'inscrire pour ces cours. Il en est de même des agriculteurs ayant déjà acheté un tracteur, mais avec livraison au début de l'année prochaine. Le Secrétariat de l'A.F.P.T., rue Guilliman 26, à Fribourg, leur fournira sur demande tous les renseignements désirés et leur enverra un programme des cours.

Renouvellement des permis de circulation.

Le Service cantonal des automobiles a fait publier et afficher la procédure à suivre pour le renouvellement des permis de circulation pour l'année 1954.

Il est rappelé aux détenteurs de tracteurs agricoles et de machines agricoles à moteur, que le renouvellement des permis de circulation est soumis aux mêmes conditions que celles prévues pour les autres véhicules à moteur. Dès lors la production d'une nouvelle attestation d'assurance responsabilité civile n'est plus nécessaire. D'autre part, la plaque de contrôle attribuée définitivement, ne devra plus être payée à nouveau, comme ce fut le cas ces années passées. Par contre, la prime d'assurance devra être payée dans les délais prévus par les compagnies d'assurances, car — en cas de non-paiement — la plaque sera retirée par les organes de police.

Les permis de circulation doivent être déposés dès le 15 décembre, auprès des Préfectures de district, lesquelles délivreront un récépissé, servant provisoirement de permis de circulation jusqu'au renvoi du permis renouvelé pour l'année 1954.

Pour tous renseignements complémentaires, les membres de l'A.F.P.T. peuvent s'adresser au Secrétariat, Rue Guilliman 26, à Fribourg.

Le comité.

P. S. Les propriétaires de tracteurs agricoles réalisent ainsi, grâce à l'A.F.P.T. et à la bienveillance de la Direction de la Police cantonale, une économie de Fr. 3.— payés autrefois chaque année pour une nouvelle plaque de contrôle.

Factures pour carburants et lubrifiants.

Lors de la dernière assemblée générale du 14 février 1952, il a été exprimé le vœu que les membres de l'association aient la possibilité d'acquitter leurs factures de carburants et de lubrifiants à 60 jours au lieu de 30 jours, comme prévu par la convention passée avec les Maisons affiliées à l'Union-benzine de Fribourg. A la suite de nos démarches et comprenant que certains de nos membres, particulièrement occupés durant les gros travaux, négligent bien involontairement de respecter les échéances, les Maisons affiliées à la dite Union ont consenti à accorder le paiement de leurs factures à 60 jours. Toutefois, elles exigent que ce délai soit respecté pour bénéficier des ristournes prévues par la convention.

Au nom de tous les propriétaires de tracteurs, le comité de l'A.F.P.T. remercie vivement l'Union-benzine de Fribourg et ne peut que recommander à ses membres de favoriser de leurs achats les Maisons intéressées.

Le Comité de l'A.F.P.T.

P. S. Les membres de l'A.F.P.T., qui ne disposeraient plus de cartes-contrôle pour les carburants sont invités à en demander au Secrétariat.

Droit de reproduction réservé

« LE TRACTEUR »

Rédaction, administration et régie des annonces: Secrétariat central de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs, Pestalozzistr. 5, Case, Brougg/Arg. - Tél. (056) 4 20 22. Compte postal VIII 32608 Zurich

Prix d'abonnement: frs. 7.— par an **Gratuit pour les membres de l'Association** Paraît tous les mois

Imprimerie: Schill & Cie., Lucerne